

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**



LE SAVIEZ-VOUS



Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit, ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).



Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie**, le **brûlage à l'air libre** émet de **nombreux polluants*** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérigènes**. *particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3.5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les **particules fines** sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme** et **d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès anticipés en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine** (source : Santé Publique France, juin 2016).

La collecte en déchetterie

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost.

29
déchetteries
dont 6 privées

accueillent les
professionnels

40
déchetteries

accueillent les
particuliers



... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de **réutiliser les déchets verts sur place**, en paillage ou en apport dans le composteur.

Broyez vos déchets verts sur place !

Passez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, mairies, entreprises paysagères...)



Bon à savoir

A Villeneuve-sur-Lot, *Horizon Vert* propose un **service gratuit de broyage**.

Une expérimentation de **broyeur collectif** à destination des habitants est menée sur plusieurs communes (Fourques-sur-Garonne, Le Mas d'Agenais, Virazeil, Grateloup Saint-Guayrand).

Le paillage

Simple et peu coûteux !

Il permet de nourrir et de **conserver l'humidité** des sols, de **protéger du gel** les végétaux fragiles et il **évite la pousse des mauvaises herbes**.

Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes.



Astuce Mulching : Laissez l'herbe finement coupée par votre tondeuse sur votre pelouse !

Le compostage



Individuel ou collectif

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin **un engrais naturel et de qualité** pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen !

Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.

Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limitier ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.

Choisir sa haie



Des **haies diversifiées**, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent **peu d'entretien**, **résistent à la sécheresse** et hébergent de **nombreuses espèces**.

Eviter les végétaux à forte production de pollen (cyprès, aulne, frêne, saule, bouleau, noisetier) **et à forte production de déchets verts** (thuyas, graminées des pelouses)

Espèces à privilégier : genévrier commun, orme, murier à papier, chêne vert, tilleul, hêtre, noyer, érable champêtre, châtaignier. Pour aller plus loin : <http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/transport/un-guide-des-plantations-pour-la-prevention-des-allergies/>

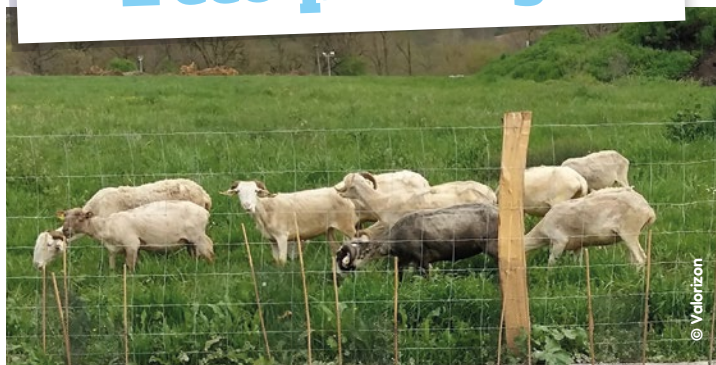
Des zones de prairies fleuries

Laissons pousser, préservons notre santé et la biodiversité !

Dans un coin du jardin, autour des arbres, en bordure de route... Laissez pousser des platebandes enherbées pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le **développement de la biodiversité végétale et animale**, et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.



L'éco-pâturage



Pensez aux multiples services rendus par les animaux !

L'entretien de vos terrains et pelouses par le **pâturage d'animaux herbivores** (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...). *De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.*



L'adoption de ces pratiques est bénéfique pour l'environnement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !

ADOPTER CES BONNES PRATIQUES !

**Vous ferez des économies et
vous protégerez votre santé et l'environnement.**

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :



ADEME Nouvelle-Aquitaine
Prévention et gestion des déchets
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr/



Valorizon
Prévention et gestion des déchets
www.valorizon.com



ARS Nouvelle-Aquitaine
Effets sur la santé
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/